

LA LETTRE DE LA DSDEN 31

La lettre de la DSDEN 31 est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...

A diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE :

- **Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne**
- **Fonctionnement de l'école**
 - ✓ **Campagne Affelnet du 1^{er} avril au 11 mai 2022**
 - ✓ **Bureau DAEPS4 : affectation des élèves en Haute-Garonne**
 - ✓ **Rappel calendrier poursuite de la scolarité**
 - ✓ **Autorisation spéciale d'absence M2 alternants**
- **Gestion des personnels**
 - ✓ **Mouvement intra-départemental**
 - ✓ **Mouvement complémentaire par INEAT EXEAT**
- **Focus**
 - ✓ **L'archivage à l'école**
- **Pédagogie et partenariat**
 - ✓ **« Le Crosse bouchons » USEP 31/AGEEM 31**
 - ✓ **Erratum Le passeur – la lettre du CSEN**
 - ✓ **Semaine des langues**
 - ✓ **Rappel semaine de la maternelle**
 - ✓ **Action de la SRIAS Occitanie : colonie 2022**

 [Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre hebdo](#)

Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne

Le protocole de **niveau 1** s'applique à l'ensemble des écoles et établissements scolaires.

Le port du masque reste obligatoire dans les transports publics ainsi que dans les transports scolaires pour tous les enfants âgés de plus de 6 ans.

Le port du masque en intérieur est fortement recommandé, à partir de 6 ans, pour les personnes contacts à risque durant les 7 jours après la survenue du cas confirmé ainsi que pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement.

Les mesures renforcées d'aération et de lavage des mains sont toujours d'actualité.

- ⇒ [FAQ](#)
- ⇒ [Modèle courrier aux parents](#)
- ⇒ [Infographie contact-tracing](#)

La cellule santé est joignable par mail cellule-sante@ac-toulouse.fr ou téléphone **05 36 25 82 63**, de 8H à 18H.

Fonctionnement de l'école

- **Campagne Affelnet du 1^{er} avril au 11 mai 2022**

Rôle de la directrice, du directeur :

→ Editer et transmettre aux familles le volet 2 de la fiche de liaison pré-remplie.

Le volet 2 est retourné impérativement, à la directrice, au directeur d'école, complété avec les souhaits de formation, la ou les langues vivantes pour la 6^{ème}, l'éventuelle demande de dérogation avec les justificatifs **au plus tard le 20 avril**

Pour rappel, les demandes d'orientation en 6^{ème} SEGPA ou 6^{ème} ULIS ne sont pas des demandes de dérogation. Par ailleurs, ces vœux SEGPA ou ULIS n'étant pas des actes usuels, l'accord des deux responsables légaux est obligatoire.

→ Saisir les informations portées sur le volet 2.

→ Remettre, le cas échéant, l'accusé de réception à la demande de dérogation

→ Saisir les décisions de passage

Dorénavant, les saisies des décisions de passage effectuées dans ONDE sont immédiatement et automatiquement reportées dans Affelnet 6e. **Il n'est donc plus nécessaire de saisir les décisions de passage manuellement dans Affelnet 6e.**

→ Valider la saisie

Une fois toutes les saisies effectuées, il est indispensable de valider la saisie dans « dossiers élèves », « validation de la saisie ». Tant qu'il reste des élèves en anomalie, le bouton « valider » n'apparaît pas et la validation est impossible (un élève est en anomalie s'il manque des informations permettant de l'affecter dans un collège).

La saisie est ouverte **jusqu'au mercredi 11 mai 2022 à minuit.**

→ Transmettre les documents papiers (volet 1 et 2, justificatifs fournis par les familles) à l'IEN de circonscription pour archivage.

⇒ [Notice départementale p 26-27](#)

⇒ [Nouveau manuel Affelnet6 directeurs](#)

- **Bureau DAEPS4 : affectation des élèves en Haute-Garonne**

La Direction de l'action éducative et de la performance scolaire (DAEPS) va déployer une nouvelle organisation de gestion de réception des demandes des écoles, collèges, lycées et des Centres d'information et d'Orientation, concernant l'orientation et l'affectation des élèves en Haute-Garonne.

Cette organisation débutera le **01^{er} avril 2022 et jusqu'au 30 mai 2022.**

La plateforme téléphonique prendra ensuite le relais jusqu'au 30 septembre 2022.

A compter de cette date, les gestionnaires de la DAEPS 4 recevront les appels téléphoniques **du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30.**

⇒ [La note d'information](#)

- **Rappel calendrier poursuite de la scolarité**

Calendrier 2022

Proposition de poursuite de la scolarité aux familles : **au plus tard le 8 avril**

Réponse des familles : **au plus tard le 22 avril**

Décision de poursuite de la scolarité aux familles : **au plus tard le 11 mai**

Réponse des familles : **au plus tard le 25 mai**

Excepté en cas de recours des familles, le directeur reporte les décisions sur ONDE.

En cas de recours des familles contre la décision du conseil des maitres, les directeurs devront déposer le dossier complet (cf « procédure d'appel » de la circulaire) **au plus tard le 3 juin 2022**, en circonscription.

- ⇒ [La circulaire](#)
- ⇒ [Procédure sur ONDE](#)
- ⇒ [Lien vers les annexes](#)

- **Autorisation spéciale d'absence M2 alternants**

Suite à une décision au niveau académique, les contractuels M2 alternants auront une autorisation spéciale d'absence pour la semaine précédant les écrits et également pour la semaine précédant les oraux du CRPE.

Les décharges des directeurs concernés seront rattrapées ultérieurement.

Gestion des personnels

- **Mouvement intra-départemental**

Les informations relatives à la procédure de mobilité 2022 sont disponibles **à compter du 31 mars – 14 heures** : [ici](#)

Les informations sont également accessibles sans identifiant depuis le site de la DSDEN31 à partir de la rubrique « à la une » : « Guide de participation au mouvement intra-départemental »

- ⇒ [Lien vers le site de la DSDEN 31](#)

LE SERVEUR SERA OUVERT

Du lundi 4 avril 2022 - midi

Au mercredi 20 avril 2022 minuit

Date prévisionnelle de publication des résultats : mardi 7 juin

- **Mouvement complémentaire par INEAT EXEAT**

Le dossier doit parvenir à la DPE5 au plus tard le vendredi 29 avril.

⇒ [La circulaire et les annexes](#)

Focus

- **L'archivage à l'école**

« Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité » [Article L211-1 du Code du patrimoine](#)

A quoi servent les archives ?

- 1- Besoin de la gestion
- 2- La justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées
- 3- La documentation historique de la recherche

Un(e) directeur(trice) d'école est responsable des archives produites dans son administration.
Ses missions :

1. Conserver les documents pendant toute leur Durée d'Utilité Administrative (DUA)
⇒ [Petit guide d'archivage à l'usage des écoles](#)
2. Procéder aux éliminations (toujours avec un visa des archives départementales)
⇒ [Le bordereau d'élimination \(en deux exemplaires originaux\)](#)
3. Procéder aux versements aux Archives Départementales
⇒ [Bordereau de versement](#)
4. Veiller au respect des règles de consultation.

Les archives départementales de la Haute-Garonne sont les interlocuteurs privilégiés des écoles archives@cd31.fr.

⇒ [Archiver en milieu scolaire](#)

⇒ [Le B.O n°24 du 16 juin 2005](#)

Pédagogie et partenariat

- **« Le Crosse bouchons » USEP 31/AGEEM 31**



Dans le cadre de leur partenariat, l'AGEEM31, et l'USEP 31 proposent à toutes les écoles publiques maternelles de Haute-Garonne de participer **du 1er avril et 31 mai** à une opération départementale fédératrice et solidaire : « **le Crosse bouchons** ». Soutenue par le comité

départemental Handisport 31 et parrainée par Maxime VALET, médaillé paralympique en para escrime, cette action invite les classes participantes à collecter des bouchons dont la vente permettra l'acquisition de matériels pour des sportifs en situation de handicap. L'inscription est prolongée **jusqu'au 22 avril**.

Plus d'infos sur le site de l'USEP 31 : [ici](#)

⇒ [L'affiche de l'opération](#)

- **Erratum Le Passeur – la lettre du CSEN**

Le lien pour accéder à la première lettre du Conseil Scientifique de l'Education Nationale n'était pas présent dans le précédent numéro vous pourrez y accéder [ici](#)

- **Semaine des langues**

Pour rappel la 7^{ème} édition, de la semaine des langues se déroulera **du 4 au 8 avril 2022**.

⇒ [Les ressources proposées par l'équipe des CPD de l'Académie de Toulouse](#)



- **Rappel semaine de la maternelle**

La 4^{ème} édition de la semaine de la maternelle aura lieu du **4 au 8 avril 2022**.

Dans le cadre de l'inauguration de la semaine départementale par Monsieur le DASEN, Une table ronde sera organisée le **lundi 4 avril 2022 de 17h à 18h**

Pour celles et ceux qui souhaitent y assister, connexion [ici](#)





- **Action de la SRIAS Occitanie : colonie 2022**

Des colonies pour les enfants de 4 à 17 ans, en juillet-août 2022, sont proposées via la SRIAS Occitanie à **tous les personnels enseignants du 1^{er} et 2nd degrés, administratifs, titulaires, ou contractuels de droit public, AED et AESH.**

Les demandes de renseignements et pré-inscriptions sont à formuler à compter de ce jour auprès des organismes partenaires de la SRIAS, dont les coordonnées figurent dans les documents joints, selon les modalités énoncées. Les inscriptions se font dans la limite du budget alloué à chaque partenaire. Aussi, les familles ayant déjà bénéficié de colonies via la SRIAS en 2020 et 2021 ne sont pas prioritaires. **Pour tout renseignement sur les séjours, les agents intéressés doivent prendre contact avec les prestataires.**

Attention à bien communiquer les actions de la SRIAS Occitanie à l'ensemble des agents et notamment aux AESH

- ⇒ [Les plaquettes des différentes colonies](#)
- ⇒ [Lien vers le site de la SRIAS Occitanie](#)

Contact :

directeurshautegaronne@ac-toulouse.fr

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29 / 06 09 49 15 36